



Résilier mon contrat d'assurance santé avant la date d'échéance.

Par **MrMarchand**, le 27/01/2019 à 00:00

Bonjour,

Je suis actuellement expatrié aux Etats-Unis. En partant j'ai souscrit une assurance santé auprès de mon ancienne mutuelle (Uneo). Concrètement, je suis désincrit de toutes caisses de la sécurité sociale française et Uneo me couvre à hauteur des garanties de mon contrat si j'ai des frais de santé. Je suis très mécontent de leurs services et souhaite résilier mon contrat avec eux. A chaque fois que je les appelle, ils sont dans l'incapacité de me m'expliquer les procédures de remboursements si je viens à me faire hospitaliser ou alors me donnent des informations erronées. Dans ces circonstances, je leur ai fait part de mon souhait de résilier mon contrat mais m'ont informé que mon contrat rentrait dans le cadre de la loi Chatel et que j'avais manqué le délai de préavis avant la date d'échéance pour rompre mon contrat.

Mes questions sont les suivantes :

La loi Chatel ne s'applique-t-elle pas seulement aux Mutuelles ?

Au vu des médiocres services rendus, y a-t-il moyen de résilier mon contrat ?

Existe-t-il tout autre moyen de résilier mon contrat ?

A l'heure actuelle, si je viens à me faire hospitaliser je ne suis pas du tout sûr de pouvoir me faire rembourser et m'expose à de sérieux problèmes financiers, c'est pourquoi il m'est urgent de changer d'assurance.

Je vous remercie pas avance pour vos reponses.

Par **morobar**, le **27/01/2019** à **11:15**

Bonjour,

[citation]La loi Chatel ne s'applique-t-elle pas seulement aux Mutuelles ? [/citation]

Non

A tout contrat avec tacite reconduction à l'échéance (téléphonie, banques, assurances...)

[citation]Au vu des médiocres services rendus, y a-t-il moyen de résilier mon contrat ?

[/citation]

Pas sans passer par la case "justice".

[citation]Existe-t-il tout autre moyen de résilier mon contrat ? [/citation]

Uniquement dans le cadre de la loi CHATEL.

Reste la méthode "à la hussarde".

[citation]je ne suis pas du tout sûr de pouvoir me faire rembourser[/citation]

Un tableau des garanties doit être annexé au contrat dont il faut en fait partie.

Par **chaber**, le **27/01/2019** à **11:33**

bonjour

[citation]La loi Chatel ne s'applique-t-elle pas seulement aux Mutuelles ?[/citation]la loi Chatel ne s'applique pas aux Complémentaires Santé lorsqu'il s'agit de contrat Groupe. Ce qui est votre cas puisque vous êtes adhérent

[citation]Au vu des médiocres services rendus, y a-t-il moyen de résilier mon contrat ?

Existe-t-il tout autre moyen de résilier mon contrat ? [/citation]-A l'échéance anniversaire du contrat moyennant le préavis prévu dans les conditions générales

- ou si un nouvel employeur impose une assurance collective

Par **morobar**, le **27/01/2019** à **11:53**

[citation]Ce qui est votre cas puisque vous êtes adhérent [/citation]

Cette déduction paraît hasardeuse.

[citation] ou si un nouvel employeur impose une assurance collective[/citation]

Cela paraît peu probable pour un expatrié aux USA

Par **chaber**, le **27/01/2019** à **14:31**

@Morobar

[citation]Citation :

Ce qui est votre cas puisque vous êtes adhérent

Cette déduction paraît hasardeuse. [/citation]hasardeuse pas du tout

Le groupe Unéo est la 2ème mutuelle de la fonction publique : elle compte plus de 630 000

adhérents. Peuvent y souscrire les militaires et les retraités de la gendarmerie, de l'armée de terre, de l'armée de l'air et de la marine ainsi que leur famille.

[citation]Citation :

ou si un nouvel employeur impose une assurance collective

Cela parait peu probable pour un expatrié aux USA[/citation]je sais lire.

ma réponse a été faite selon la question posée "Existe-t-il tout autre moyen de résilier mon contrat ? "

@MrMarchand

Il faut vérifier que cette complémentaire est valable en cas d'expatriation